



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/26887  
17 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 16 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEÏT  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur deux interviews que le Ministre iraquien de la culture et de l'information, Hamed Youssef Hamadi, a accordées, les 14 et 15 novembre dernier, aux quotidiens jordaniens "Dustur" et "Saout Al-Chaab" à propos du Koweït. Le contenu de ces interviews confirme sans aucune équivoque que les figures de proue du régime iraquien, alors même qu'elles prétendent s'acquitter de l'obligation qui leur incombe d'appliquer la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, que le régime iraquien a acceptée sans conditions, continuent ouvertement de se dérober à l'obligation qui leur incombe de respecter cette résolution dans ce qu'elle a de plus essentiel et de plus fondamental, à savoir l'obligation pour l'Iraq de respecter la souveraineté et l'indépendance du Koweït dans ses frontières internationales.

Le correspondant du quotidien "Dustur" a posé au Ministre de la culture et de l'information la question suivante, et je cite : "Comment considérez-vous le Koweït aujourd'hui? Constitue-t-il toujours une partie de l'Iraq? ... Quelle est votre position?" Le Ministre iraquien a répondu en ces termes : "Les grandes puissances peuvent modifier la géographie mais elles ne sauraient changer l'histoire. Ces paroles ne sont pas dites par dépit, elles sont corroborées par maints exemples historiques. Sur la question de Palestine par exemple, il peut bien y avoir des solutions partielles, mais qui ne signifient aucunement que le problème ne se pose plus quant au fond, ou qu'il n'y a plus de Palestine. De même, il y a les exemples de la Chine, qui n'oublie pas les îles de Formose, et de l'Allemagne de l'Ouest, qui n'a pas oublié l'Allemagne de l'Est. Le Koweït a fait partie de l'Iraq".

Dans l'autre interview, accordée au quotidien "Saout Al-Chaab", le Ministre iraquien de la culture et de l'information tient des propos analogues et s'interroge en ces termes : "Pourquoi le Japon n'oublie-t-il pas ses îles par rapport à la Russie, et pourquoi l'Allemagne de l'Ouest n'a-t-elle pas oublié l'Allemagne de l'Est ... le problème, ce n'est pas le Koweït, ce qui s'est passé, c'est que le Koweït faisait partie de l'Iraq jusqu'en 1961, lorsque les anglais en ont fait un Etat, situation qui a duré jusqu'en 1990".

Vous n'êtes pas sans savoir, M. le Président, que ces prétentions sont la cause première de l'invasion du Koweït par l'Iraq, et le fait que les responsables iraqiens continuent de s'y référer et de les propager par divers

moyens d'information alors même que le Koweït a été libéré montre clairement que les causes de l'invasion n'ont pas disparu et que l'acceptation sans condition par l'Iraq de la résolution 687 (1991) n'est qu'un écran qui camoufle les véritables intentions iraqiennes.

Dans ces conditions, nous estimons que le Conseil de sécurité, en vertu de la responsabilité qui lui incombe de s'assurer que ses résolutions, en particulier celles adoptées en vertu du chapitre VII de la Charte, sont pleinement respectées et appliquées, se doit de prendre les mesures qui s'imposent et d'exiger de l'Iraq la preuve qu'il respecte et applique le paragraphe 2 de la résolution 687 (1991) et la résolution 833 (1993) du Conseil. Faute d'un tel engagement de la part de l'Iraq, celui-ci ne saurait en aucune manière être considéré comme s'étant acquitté des obligations que lui impose la résolution 687, sauf à faire abstraction du non respect de l'aspect essentiel de cette dernière qu'est le respect de la souveraineté et de l'indépendance du Koweït.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

/...

Annexe I

"DUSTUR" DU 14 NOVEMBRE 1993

- Comment considérez-vous le Koweït aujourd'hui? Constitue-t-il toujours une partie de l'Iraq? Quelle est exactement votre position à ce sujet?
- Les grandes puissances peuvent modifier la géographie mais elles ne sauraient changer l'histoire. Ces paroles ne sont pas dites par dépit, elles sont corroborées par maints exemples historiques. Sur la question de Palestine, par exemple, il peut bien y avoir des solutions partielles, mais qui ne signifient aucunement que le problème ne se pose plus quant au fond ou qu'il n'y a plus de Palestine. De même, il y a les exemples de la Chine, qui n'oublie pas les îles de Formose, et de l'Allemagne de l'Ouest, qui n'a pas oublié l'Allemagne de l'Est. Le Koweït a fait partie de l'Iraq.

/...

Annexe II

"SAOUT AL-CHAAB" DU 15 NOVEMBRE 1993

Le Ministre iraquien de l'information a fait remarquer que "les grandes puissances peuvent modifier la géographie mais ne sauraient changer l'histoire, et les exemples qui prouvent cela sont légion. Pourquoi le Japon n'oublie-t-il pas ses îles par rapport à la Russie, et pourquoi l'Allemagne de l'Ouest n'a-t-elle pas oublié l'Allemagne de l'Est? Le problème, ce n'est pas le Koweït ... ce qui s'est passé, c'est que le Koweït faisait partie de l'Iraq jusqu'en 1961, lorsque les Anglais en ont fait un Etat, et cette situation a duré jusqu'en 1990.

En réalité ... il n'y a pas eu démarcation de la frontière avec le Koweït à l'époque du mandat britannique, la preuve étant que le passeport des Koweïtiens était délivré dans la zone d'Al Mutlah, à 80 kilomètres de Safwan, mais ce qui s'est passé, c'est qu'on a arraché une partie de l'Iraq pour s'en servir contre l'Iraq, en 1989. Avant", a poursuivi le Ministre iraquien, "les Koweïtiens demandaient à l'Iraq de procéder à la démarcation de la frontière, alors que l'Iraq était occupé par sa guerre avec l'Iran ... et lorsque l'Iraq, après ses succès sur l'Iran, a présenté la même requête..."

-----